



Propos diffamatoires sur reseaux sociaux

Par **jungmen75**, le **12/07/2011** à **16:49**

Bonjour,

j'ai constaté avec beaucoup de stupeur qu'une personne que je connais (enfin pensais connaître) a écrit des propos diffamatoires et mensongés à mon encontre sur un réseau social très connu il y a de cela plusieurs mois.

cela va de me traiter de schizophrène jusqu'à m'accuser de détournement de fonds auprès de mon ancien employeur, ce qui est évidemment totalement faux.

maintenant il va jusqu'à les raconter à des fournisseurs, cela n'est plus tenable.

quels sont les recours possibles pour que cela cesse.

merci de vos réponses et de votre aide.

Mathieu

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **17:59**

Faire constater les propos par huissier, prendre un avocat et porter plainte

Par **jungmen75**, le **12/07/2011** à **18:01**

merci de ta réponse mimi493, mais n'y a t il pas un delai de 3 mois avec les propos diffamatoires sur le net? car cela fait plus longtemps que ça, ai je toujours un recours?

merci

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **18:23**

La prescription est de 3 mois à partir de la parution, donc si ça a plus de 3 mois, c'est fini pour le pénal, mais vous pouvez faire une action pour contraindre l'éditeur de supprimer le texte en question